

W.B.  
**AMBASSADE DES PAYS-BAS**  
 ATTACHÉ AGRICOLE

PARIS, 1 April

1953

85 rue de Grenelle,  
 Tel. LITré 47-00

*1cc - Buisson Agr. Voord  
 1cc - Minis. Aer  
 1cc - Mr. Frank*

No. 902

Objet

|                                                                            |                            |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Ministerie van Landbouw<br>Visserij en Voedselvoorz.<br>Afd. <i>GS/250</i> |                            |
| Ag. Nr. <i>1129</i>                                                        |                            |
| Ontv. <i>7/4 53</i>                                                        | Beantw. <i>[Signature]</i> |
| Class. Nr. <i>631 entree</i>                                               |                            |

**VERTROUWELIJK**

Ingesloten doe ik U toekomen het Tweede Plan Monnet over de landbouw, dat mij vertrouwelijk door Monsieur Bou werd overhandigd. Aangezien ik tot op heden geen gelegenheid heb gehad een uittreksel te maken, veroorloof ik mij U de uitgebreide tekst toe te zenden. Dit Tweede Plan Monnet is uiteraard van zeer groot belang met het oog op de integratie van Frankrijk, vooral wat betreft de uitbreiding van de productie en exportvooruitzichten.

Ik moge U verzoeken na vermenigvuldiging een exemplaar te overhandigen aan de afdeling Buitenlandse Agrarische Voorlichting ten vervolge op mijn schrijven van 12 Februari l.l. No. 331, waarbij ik een rapport toezond over de Franse landbouwpolitiek.

Ik behoef U niet mede te delen, dat van dit Plan Monnet een bescheiden gebruik moet worden gemaakt en dat slechts de grote punten eventueel kunnen worden gepubliceerd zonder vermelding dat deze gegevens zijn overgenomen uit het Tweede Plan Monnet. Dit rapport is namelijk in Frankrijk nog niet gepubliceerd; er zijn slechts uittreksels verschenen in de Franse pers.

Ik moge U verzoeken mij ten spoedigste dit exemplaar eventueel in duplo terug te zenden.

*[Signature]*  
 Mr. H.E.R.E.A. Frank,  
 Landbou wattaché.

*Mr. d. Lee &  
 Leclair 6/13/4*

*Mr. de Haas  
 wilt de tekst fotograferen  
 van 1 cc. naar BV. Bureau.  
 Het plan behoort door de  
 ministerie te worden doorzocht, want  
 het + het kan van belang zijn, want  
 2 foto's naar Frankrijk  
 Bureau, afgedrukt om naar in dossier  
 B9 / L1483  
 6/9/4*

*Miniband, GS Arch, Wet-Eur Land*

Ministerie van Landbouw,  
 Visserij en Voedselvoorziening,  
 Directie Internationale Organisaties,  
 Verloren,  
 Den Haag.

CE/SB  
PRESIDENCE DU CONSEIL

-----  
Commissariat Général du Plan  
-----

Commissions de modernisation de la  
production agricole et de l'équipement  
rural  
-----

|                                                      |                    |
|------------------------------------------------------|--------------------|
| Ministerie van Landbouw<br>Visserij en Voedselvoorz. |                    |
| Afd. <i>951270</i>                                   |                    |
| Ag. Nr. <i>1129</i>                                  |                    |
| Ontv. <i>7/1/453</i>                                 | Beaunw. <i>Alv</i> |
| Class. Nr. <i>631</i> <i>inbreng Bijlage</i>         |                    |

VERTROUWELIJK

-----  
A V A N T - P R O P O S  
-----

A LA NOTE RELATIVE A LA PREPARATION DU SECOND PLAN  
DE MODERNISATION ET D EQUIPEMENT DE L'AGRICULTURE  
-----

Il est rappelé que les estimations chiffrées qui figurent dans la note ci-jointe résultent exclusivement des documents de travail établis par les services du Commissariat Général du Plan.

En conséquence, on doit considérer que ces estimations ont un caractère strictement indicatif et figurent dans la note comme éléments de discussion devant permettre de faciliter les travaux des Commissions.

-----

BU/SB

VERTROUWELIJK

Agr. /1-

PRESIDENCE DU CONSEIL

-----  
Commissariat Général du Plan

-----  
Commissions de la production agricole  
& de l'équipement rural

-----  
A G R I C U L T U R E

-----  
Préparation du second plan de modernisation & d'équipement

NOTE PRELIMINAIRE

I - LES RESULTATS ACQUIS DEPUIS 1946 -

a) Bilan de ces résultats -

Les actions entreprises depuis 1946 dans les diverses activités intéressant l'Agriculture ont déjà eu des résultats importants et ont permis d'amorcer l'expansion agricole.

Les moyens de production dont dispose aujourd'hui l'agriculture sont plus abondants qu'à aucune autre époque du passé.

Le parc de tracteurs a été porté de 25.000 unités en 1945 à 180.000 unités.

Le développement de l'industrie des engrais a permis à la consommation d'azote de dépasser de 20 % celle d'avant-guerre tandis que la consommation de potasse était elle-même accrue de 40 %.

Les travaux d'amélioration foncière ont gagné à la culture plus de 200.000 hectares. Quant au remembrement, malgré le retard des travaux, il a été effectué sur 1.000.000 d'hectares alors que 400.000 hectares avaient été remembres entre 1919 et 1941.

19 Janvier 1953.

|                                       |                  |                  |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Ministerie van Landbouw               |                  |                  |
| Visserij en Voedselvoorz.             |                  |                  |
| Afd. <i>G. H. D. 70</i>               |                  |                  |
| Ag. Nr. <i>1129</i>                   |                  |                  |
| Ontv. <i>1/153</i>                    | Beantw. <i>A</i> | Per. <i>25/1</i> |
| Class. Nr. <i>631 in 1946 bijlage</i> |                  |                  |

Le développement des techniques modernes a permis l'amélioration de la production. C'est ainsi que 80 centres d'insémination artificielle ont été créés qui ont une action déterminante sur l'amélioration de notre cheptel.

Le stockage et la transformation des produits agricoles ont fait également de sensibles progrès, permettant de valoriser des produits et d'améliorer leur qualité.

- le nombre des stations fruitières est passé de 1 en 1945 à 55 dont 50 équipées de chambres froides;

- dans le domaine de l'équipement frigorifique, la capacité des entrepôts polyvalents a été accrue de 100.000 m<sup>3</sup> portant ainsi la capacité totale à 640.000 m<sup>3</sup>.

Enfin, malgré les difficultés d'ordre financier, un effort important a pu être poursuivi afin d'améliorer les conditions de vie des populations rurales. 50.000 km de lignes électriques ont pu être construites ou renforcées, tandis que les travaux d'adduction d'eau potable permettaient la desserte de plus d'un million d'habitants supplémentaires.

b) Insuffisance des progrès de la production agricole et disparité des progrès réalisés -

Si l'agriculture considérée dans son ensemble dispose aujourd'hui de moyens de production accrus, deux lacunes importantes subsistent au terme du premier plan:

- d'une part, les réformes fondamentales préconisées par les Commissions de modernisation n'ont pas été réalisées;

- d'autre part, les moyens de production sont très inégalement répartis entre les différentes régions.

Un fait domine la réalisation des programmes d'investissements agricoles depuis 1946 : ce sont les régions riches et déjà avancées qui ont marqué les plus grands progrès.

La comparaison de l'évolution des rendements en blé permet de montrer la différenciation qui s'est effectuée entre les diverses régions.

Alors que les rendements moyens en blé sur l'ensemble du territoire passaient de 15,6 quintaux à l'hectare (moyenne 1934-1938) à 18,3 (moyenne 1948-1950), soit une augmentation de 2,7 quintaux, ils s'accroissaient de près de 6 quintaux dans l'Eure, 5,6 dans l'Eure-et-Loir, 6,5 dans le Loir-et-Cher, 6,8 dans le Bas-Rhin, 7 dans le Calvados, mais diminuaient de 1,4 en Haute-Garonne, 1,1 dans le Gers, 0,6 dans le Tarn, 0,7 dans l'Aveyron. Dans ces quatre départements, le rendement moyen de la période 1948-1950 était compris entre 9 et 10 quintaux à l'hectare. Dans le même temps, ils atteignaient 38 quintaux dans le Nord, 30 dans le Pas-de-Calais, 26 en Seine-et-Marne (Royaume-Uni : 26; Belgique : 24; Danemark : 36).

Il est résulté de cette disparité des progrès réalisés que la production agricole globale n'a dépassé que de 5 à 8% le niveau moyen des années 1934-1938 et qu'elle tend à plafonner depuis 1950-1951, alors que les raisons qui commandent l'expansion agricole n'ont jamais été aussi im-

périeuses.

## II - LES RAISONS JUSTIFIANT UN PROGRAMME D'EXPANSION AGRICOLE -

1 - Le déficit de l'Europe en produits agricoles de base est considérable et tend à s'accroître du fait que l'accroissement de la population et l'amélioration des niveaux de vie sont plus importants que les progrès de la production.

L'Europe de l'ouest a dû pour combler son déficit alimentaire en 1951-1952 procéder à des importations qui ont atteint 30 % de ses besoins soit 4,4 milliards de dollars.

2 - L'équilibre de la balance française des paiements est irréalisable sans un large excédent de la balance agricole actuellement déficitaire.

Les importations de produits alimentaires ont dépassé les exportations de 42 milliards en 1951.

3 - L'agriculture française possède une marge d'expansion considérable et des possibilités de progrès supérieures à celles de n'importe quel pays européen. Elle peut obtenir l'accroissement de production le plus élevé par unité de capital investi.

La révolution technique amorcée dans un petit nombre d'exploitations et localisée dans certaines régions doit être généralisée.

Dans la perspective d'une Communauté européenne,

l'agriculture française ne peut plus se dispenser de faire un effort considérable de renouvellement. Tôt ou tard, elle va se trouver en concurrence avec d'autres économies agricoles mieux armées et par suite plus efficaces.

Le contraste entre la richesse du sol français qui pourrait nourrir 70 millions d'habitants et la pauvreté des agriculteurs de certaines régions n'est pas admissible.

Tout nous commande donc de développer le volume de la production agricole et d'adapter la structure de cette production en l'orientant de manière à tenir compte des changements survenus depuis la guerre dans les besoins de la demande intérieure et du marché européen.

### III - LES OBJECTIFS DE PRODUCTION -

L'objectif général assigné à l'agriculture française est d'élever de 20 % le niveau de sa production et d'abaisser simultanément ses prix de revient.

Cette augmentation devra porter principalement sur les produits susceptibles de diminuer nos importations en provenance de l'étranger (céréales secondaires et aliments du bétail) d'accroître nos exportations de produits alimentaires de base ou de se substituer à des cultures excédentaires actuellement subventionnées par des fonds publics.

C'est dans le cadre de ces grandes lignes qu'ont été fixés, pour les productions essentielles, les niveaux qu'il paraît nécessaire et possible d'atteindre.

Ils l'ont été en tenant compte tant de l'extension des débouchés intérieurs qui devront être trouvés dans l'amélioration du niveau de vie de la majorité des consommateurs que dans un élargissement des débouchés extérieurs que faciliteront l'institution de la communauté européenne de l'agriculture et la mise en oeuvre d'une véritable politique d'exportations agricoles.

Ce sont là les deux conditions fondamentales sans lesquelles le développement de la production agricole ou bien sera freiné par la crainte de la surproduction ou bien se traduira par une crise de surproduction sans précédent.

#### Les principaux objectifs -

##### A - Les objectifs de production -

Ce programme d'augmentation de la production devra intéresser principalement:

- le blé dont la production qui n'a pas encore retrouvé de façon stable sa moyenne d'avant-guerre (80 millions qx) pourrait passer à 100 millions de quintaux par une légère augmentation des surfaces emblavées (4,5 millions d'hectares au lieu de 4,3 millions) et par une amélioration des rendements (22 qx à l'hectare au lieu de 18);
- le lait dont la production pourrait passer de 160 millions d'hectolitres en 1951 contre 146 avant la guerre à 200 millions d'hectolitres;



- la viande dont la production pourrait être portée de 2 millions de tonnes en 1951 contre 1,8 avant la guerre, à 2,5 millions de tonnes;
- le sucre, dont la production serait portée de 1,2 à 1,4 millions de tonnes sans modification des surfaces ni des rendements actuels de la culture betteravière, en même temps que la production d'alcool serait adaptée aux débouchés économiquement viables et ramenée de 4,5 à 2 millions d'hectolitres par un ensemble de mesures coordonnées permettant d'utiliser en vue de la modernisation de l'agriculture les crédits publics actuellement affectés au rachat à perte des excédents de production;
- les corps gras : les développements à prévoir dans la production des corps gras doivent permettre de satisfaire des besoins de consommation accrus tout en réduisant les apports de l'étranger.

La production totale des corps gras métropolitains serait portée à 580.000 tonnes en 1957 dont 80.000 tonnes d'huile de colza.

B - Les objectifs d'exportation

|                                                                        | <u>en milliards de francs</u> |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| 20 millions qx de blé, soit .....                                      | 70                            |
| 200.000 tonnes de viande, soit .....                                   | 60                            |
| 20 millions d'hectolitres de lait<br>(sous forme de produits laitiers) | 40                            |
| 100.000 tonnes de sucre, soit .....                                    | 10                            |
| Total                                                                  | <u>180</u>                    |

La réduction de 80 milliards de nos importations et l'accroissement de 120 milliards de nos exportations, consécutifs au développement de production prévu, auront pour effet de rendre largement excédentaire notre balance agricole avec les pays étrangers.

Compte tenu des exportations traditionnelles, évaluées à 130 milliards, et déduction faite des exportations destinées aux territoires d'outre-mer, il apparaît que l'agriculture pourrait apporter une contribution de l'ordre de 215 milliards de francs à l'équilibre de la balance française des paiements.

#### IV - LES MOYENS D'EXECUTION DU PROGRAMME AGRICOLE -

Les objectifs étant fixés, il faut mesurer les moyens nécessaires à leur réalisation dont découleront les actions à entreprendre.

La réalisation de ces objectifs dépendant de deux facteurs : les surfaces et les rendements, il conviendra donc de préciser les moyens généraux d'action à mettre en oeuvre pour modifier l'étendue et la répartition des surfaces cultivées et atteindre l'augmentation de rendement recherchée.

Ces actions devront principalement tendre :

1. à développer les moyens de production
2. à améliorer les conditions de l'exploitation
3. à élever le niveau d'instruction technique des exploitants
4. à réorienter les cultures en vue de mieux adapter la structure de la production à la poursuite des objectifs fixés
5. à promouvoir une politique dynamique de l'exportation

##### 1. Les moyens de production -

L'augmentation de 20 % du volume de la production est directement conditionnée par l'accroissement des achats

productifs des agriculteurs et le développement du capital d'exploitation, plus particulièrement dans les régions sous-développées.

Il convient donc de chiffrer les dépenses qui devront être engagées et de proposer les mesures d'ordre technique et financier sans lesquelles ces résultats ne pourront être atteints.

Outre l'aide technique et financière apportée par l'Etat dans le cadre du programme de vulgarisation qui sera examiné par la suite, un certain nombre de mesures d'ordre général (problème du crédit) et d'ordre particulier aux différents moyens de production devront être proposées en vue de permettre les accroissements prévus de leur utilisation ainsi que leur meilleure répartition entre les régions et les différents types d'exploitation.

#### Le crédit -

La faible rentabilité actuelle de l'agriculture ne permet pas d'espérer une participation suffisante de l'auto-financement à l'accroissement des moyens de production nécessaires à l'amélioration des rendements et de la productivité du travail.

L'extension du crédit et son adaptation aux besoins de l'agriculture moderne sont indispensables.

En effet, dans les régions sous-développées qui possèdent les plus grosses possibilités d'expansion, l'insuffisance des ressources propres des caisses régionales de

crédit, le manque de garanties des petits exploitants, la réticence de certains à emprunter; rendre difficile, parfois impossible, l'octroi de prêts par le Crédit Agricole.

C'est le problème de la viabilité des petites exploitations face aux exigences du progrès technique qui se trouve posé d'une manière pressante.

Il faut donc rechercher tous les moyens propres à résorber les différences de productivité existant entre les régions et les différents types d'exploitation et porter en priorité les efforts sur les plus retardés.

- une meilleure répartition des ressources des caisses de crédit entre les régions riches et les régions sous-développées;

- un accroissement de la masse des crédits de campagne qui devrait passer de 15 à 20 milliards à 3 mois à 50 milliards à 9 mois et des crédits à moyen terme qui passeraient de 10 à 30 milliards par an;

- une action de propagande intense en vue de faire tomber les réticences de certains exploitants à faire appel au crédit,

constituent les conditions essentielles du succès.

Il ne fait plus de doute par ailleurs que les besoins globaux de l'agriculture française nécessitent un niveau d'investissement très supérieur à celui des ressources dont le crédit agricole mutuel dispose présentement. Des conclusions devront être tirées de cette constatation.

A côté de ces mesures d'ordre général, des

mesures particulières à certains secteurs devront être préconisées.

Engrais :

1. Les objectifs de consommation - Un accroissement annuel de 10 % de la consommation des engrais a été reconnu nécessaire. Ceci se traduirait en 1957 par les niveaux de consommation suivants :

- Azote : 420.000 tonnes au lieu de 270.000 en 1951-52
- Potasse : 500.000 " " " 397.000 "
- Phosphates : 600.000 " " " 456.000 "
- Amendements calcaires : 4 millions d'hectares en quatre ans

2. Les mesures à prendre -

- a) Mesures financières - Elevation du plafond de l'escompte et prolongation de sa durée;
- b) Mesures fiscales - Détaxe complète des engrais et amendements calcaires
- c) Mesures économiques - Suppression du mécanisme de péréquation des transports.

Carburants :

Détaxe accrue des carburants.

Tracteurs & machines :

Le parc des tracteurs qui atteint 180.000 unités environ devra être porté à 300.000 unités en 1957, soit un tracteur pour 70 hectares labourés. Les progrès de la moto-

risation dépendront essentiellement de la rapidité du remembrement, de la politique des prix des carburants et de la vulgarisation.

2. L'amélioration des conditions de l'exploitation -

a) Le remembrement - Il ne servirait à rien d'encourager la mécanisation et la motorisation de l'exploitation si l'intensification du remembrement ne devait permettre une utilisation rationnelle des tracteurs et machines.

1.000.000 hectares seulement ont été finalement remembrés de 1946 à 1952, soit 17 % des objectifs. Même en ajoutant les opérations actuellement en cours qui représentent un million d'hectares, le mécanisme du remembrement paraît extrêmement lent.

L'insuffisance des réalisations tient essentiellement, non pas tant au manque de géomètres ou de crédits, qu'au manque de personnel administratif spécialisé dans le remembrement et au faible intérêt qu'il suscite.

L'action à mener pour remembrer quelque 10 millions d'hectares réside donc dans l'accroissement du personnel administratif spécialisé et dans l'intensification de la propagande. Les moyens nouveaux à mettre en oeuvre devraient permettre d'atteindre la cadence de 1 million d'hectares remembrés par an.

Le problème est humain et psychologique autant que technique. La tâche à entreprendre devrait être confiée à un organisme spécialisé dépendant du Ministère de l'Agriculture, mais doté d'une très grande liberté d'action dans le choix des moyens à employer.

b) Les améliorations foncières - L'objectif fixé serait d'améliorer 600.000 hectares <sup>tant</sup> par l'irrigation que par l'assainissement.

Une partie de ces opérations nouvelles serait entreprise dans un cadre naturel d'ensemble en tenant compte de tous les aspects économiques et humains (production d'énergie électrique, orientation des cultures, industries agricoles, etc...).

Les premiers aménagements régionaux à engager pourraient, si les études sont concluantes, porter sur :

- l'irrigation des plaines du Languedoc et la réorientation des cultures viticoles,
- la vallée de la Durance, en liaison avec les opérations d'équipement hydroélectrique,
- l'irrigation des Côteaux de Gascogne,
- l'assainissement des marais de l'ouest.

c) Les travaux d'équipement rural collectif et l'habitat rural -

Une tâche immense reste à accomplir en vue de l'achèvement des grands équipements de base : électrification, adduction d'eau, voirie rurale qui constituent de véritables

services publics.

Leur réalisation, ainsi que l'amélioration de l'habitat conditionnent le maintien à la terre de la jeunesse rurale dans les régions les plus déshéritées.

Les travaux d'adduction d'eau notamment devront faire l'objet d'un programme à long terme. Au rythme actuel des travaux, il faudrait plus de 50 ans pour assurer l'équipement des quelque 23.000 communes de moins de 5.000 habitants qui ne possèdent pas encore de réseau d'adduction d'eau.

Il conviendrait de recourir aux solutions individuelles dans les régions d'habitat dispersé où la solution d'un réseau collectif de distribution d'eau potable ne peut être envisagée.

Enfin, la simplification des formalités d'instruction des dossiers devra être recherchée sur le plan technique, administratif et financier dans le but de réduire les délais actuellement très longs.

3. - La formation professionnelle des exploitants : enseignement et vulgarisation des techniques modernes -

L'effort de modernisation poursuivi depuis cinq ans dans le secteur agricole s'est heurté au goulet d'étranglement que constitue le faible niveau technique de la masse des exploitants.

L'action sur l'exploitant en vue d'élever son niveau d'instruction technique doit être considéré comme un



des facteurs déterminants d'une modernisation réelle de l'agriculture.

Les efforts et les moyens mis en oeuvre dans les pays voisins en vue de la formation professionnelle des agriculteurs sont sans commune mesure avec les solutions françaises. Quelques chiffres feront mieux comprendre le retard de la France à cet égard.

Moins de 5 % des agriculteurs reçoivent une instruction technique contre plus de 60 % au Danemark. On compte un agent vulgarisateur pour 240 exploitations en Hollande, pour 360 exploitations au Danemark, pour 2.700 exploitations en Italie, pour 6.000 en France.

#### Enseignement -

La première constatation qui s'impose est l'insuffisance de l'enseignement agricole sous toutes ses formes. L'instruction scolaire élémentaire qui en constitue la base est inadaptée aux besoins des jeunes ruraux.

La solution de ce problème fondamental implique un "état d'esprit" résolument novateur en vue de l'élaboration d'une doctrine actuellement inexistante, ainsi que des moyens financiers très supérieurs à ceux qui ont été octroyés jusqu'à maintenant (1,2 milliard par an contre 25 milliards à l'enseignement technique). Il s'agit là d'une tâche immense dont il importe que les Pouvoirs Publics et les organisations professionnelles prennent pleinement conscience.

Sans prétendre résoudre le problème dans son ensemble, le programme 1953-1957 devra mettre l'accent sur le développement des cours d'hiver. Cet enseignement a fait ses preuves dans les Pays évolués où il est associé très étroitement à la vulgarisation. Son efficacité tient à ce que le professeur se double d'un vulgarisateur en raison de la discontinuité de l'enseignement.

Si l'objectif final doit être de créer des cours d'hiver dans chaque canton, le programme 1953-1957 devra permettre de faire fonctionner une école d'hiver dans les 500 zones-témoins où les efforts de vulgarisation sont ou seront concentrés.

#### Vulgarisation -

L'effort est amorcé dans ce domaine avec la création des zones-témoins. Il devra être amplifié au cours des prochaines années et porter en priorité sur les régions les moins évoluées.

Le programme 1953-1957 devra permettre la création de cinq cents zones-témoins pour démontrer l'efficacité de la modernisation des méthodes de production dans chaque région agricole homogène.

Il devra, en outre, encourager la création, autour des "zones-témoins", de "groupements de productivité agricole" bénéficiant de l'aide technique et financière de productivité.

La formation et le recrutement d'agents de vulgarisation devront être poussés. C'est en effet du nombre des

vulgarisateurs et de leur action directe sur l'exploitant que dépend la rapidité de pénétration du progrès.

Dans le domaine de la Recherche, le programme devra permettre l'achèvement de l'extension de l'Institut de la Recherche national/agronomique, notamment par la création d'une station centrale de recherches économiques et sociales, l'organisation de stations régionales polyvalentes et des stations spécialisées.

#### 4. La réorientation de la production agricole -

A côté des mesures propres à augmenter les rendements, la réalisation des objectifs fixés est conditionnée par l'étendue et la répartition des surfaces cultivées.

L'inadaptation de la structure de la production aux besoins de l'économie nationale et aux débouchés extérieurs, le vieillissement marqué de certains modes de production ainsi que l'extension des terres incultes peuvent être considérés comme les conséquences les plus caractéristiques sur le plan agricole du protectionnisme traditionnel.

Le programme d'orientation de la production devra être arrêté en fonction de cette constatation fondamentale que la situation actuelle de l'agriculture française est caractérisée par l'existence de véritables secteurs parasitaires donnant lieu à des productions excédentaires coûteuses pour l'Etat et, parfois, sans profit pour les agriculteurs qui pourraient trouver dans d'autres spéculations, une rémunération plus équitable de leurs efforts

alors que, dans le même temps, certaines productions sont déficitaires et entraînent des importations qui pèsent lourdement sur l'équilibre de la balance commerciale.

Le premier phénomène est particulièrement net dans le domaine des productions agricoles liées au régime de l'alcool (productions betteravières, viticoles, cidricoles).

Le second est plus marqué dans le secteur des productions fourragères dont dépendent les productions de lait et de viande, où le vieillissement marqué de certains modes de production doit être considéré comme un facteur de régression économique.

Le programme d'orientation des cultures devra donc avoir pour objet principal d'adapter la structure générale de la production à la poursuite des objectifs fixés et d'envisager les transformations à apporter à certains modes de production en vue de permettre l'utilisation la plus efficace de nos ressources, au meilleur prix de revient.

Pour promouvoir d'une façon rationnelle cette orientation des cultures, il convient donc de prendre la mesure des principaux déficits et excédents en vue de réduire les uns et de les éliminer dans l'intérêt même des producteurs et de l'économie nationale.

A - Les productions déficitaires -

Les principales de nos productions déficitaires sont celles qui ont trait à l'alimentation animale.

Le bilan fourrager sommaire qui a été établi à titre indicatif permet de mesurer l'effort à réaliser dans ce secteur pour atteindre les objectifs "lait et viande" qui ont été fixés tout en réduisant nos importations de céréales secondaires.

L'accroissement des ressources fourragères -

Les modes de production fourragère en France illustrent bien le caractère désuet de certaines de nos méthodes de production.

La situation actuelle se caractérise par une insuffisance notoire de notre production fourragère et de nos élevages. C'est ainsi que dans des conditions naturelles analogues aux nôtres, les pays voisins du nord-ouest de l'Europe entretiennent des densités de cheptel souvent doubles et parfois triples de celles de notre Pays.

L'extension démesurée de nos prairies permanentes - 6 millions d'hectares ont été couchés en herbe depuis un siècle -, a généralement correspondu soit à une stagnation, soit même à une régression plus ou moins prononcée des rendements. Des terres qui donnaient 15 quintaux de blé vers 1860 ne donnent plus aujourd'hui, sur des prés vicillis et dégradés, que l'équivalent de cinq quintaux.

Une action devra donc être entreprise en vue de

promouvoir l'intensification fourragère.

Elle devra notamment permettre le retournement de vieux prés permanents auxquels devront se substituer des fourrages annuels à ensiler ainsi que des prairies temporaires ou artificielles. Complétée par la fertilisation et l'exploitation améliorée des prairies permanentes qui résulteront de la vulgarisation, par la mise en valeur de terres incultes, par les améliorations foncières et la reconversion de certaines régions, ce programme devra se traduire par un accroissement total de nos ressources fourragères de plus de 11 milliards d'unités fourragères et permettre d'atteindre l'augmentation annuelle de lait et de viande envisagée.

B - Les productions excédentaires -

Le statut de l'alcool en protégeant artificiellement les spéculations qui lui sont liées, a freiné l'adaptation des productions agricoles aux besoins réels de l'économie et a eu pour effet de favoriser le maintien ou l'extension de productions sans débouchés rentables.

Il en est résulté un accroissement des stocks d'alcool dont l'écoulement constitue une charge de plus en plus lourde pour la collectivité nationale.

Le programme 1953-1957 devra donc s'attaquer aux causes de la surproduction d'alcool en vue d'alléger les charges de l'Etat tout en sauvegardant les intérêts légitimes des professionnels.

Il devra donc rechercher un équilibre entre la production d'alcool et ses débouchés économiquement viables évalués à 2 millions d'hectolitres.

L'incidence de ce nouvel équilibre sur les différentes productions liées au régime économique de l'alcool permettra de déterminer dans chaque cas l'orientation nouvelle à donner à la production agricole et à ses industries de transformation.

Les opérations de modernisation qu'implique l'exécution de ce programme pourraient être en partie financées par les économies réalisées du fait de la réduction des excédents d'alcool.

1. En ce qui concerne la production betteravière, les excédents d'alcool de betteraves peuvent être résorbés dans des délais assez courts par la recherche d'un nouvel équilibre sucre-alcool que permettrait d'obtenir la conversion de distilleries en sucreries.

Les besoins en sucre de l'Union française sont considérables et pourraient être satisfaits, sous certaines conditions (prix), par la production de l'ensemble des territoires de l'Union. La production française pourrait en outre contribuer à couvrir le déficit de l'Europe occidentale.

L'accroissement de la production de sucre envisagé serait de l'ordre de 200.000 tonnes au terme des quatre ans.

Le succès de l'effort de résorption des excédents d'alcool de betteraves est donc impérieusement conditionné par la mise en oeuvre d'une véritable politique d'expansion sucrière dans le cadre de l'Union française et des perspectives ouvertes par la Communauté européenne.

2. La réorganisation de la production viticole en vue de rétablir l'équilibre production-débouchés, implique une réforme du statut viticole inadapté à la situation présente ainsi qu'une orientation nouvelle des cultures vers des productions plus rentables aussi bien pour les vignerons que pour l'économie française.

Le projet de réorientation économique de la région Bas-Rhône-Languedoc est un élément déterminant de la solution du problème viticole. Les travaux d'irrigation projetés devraient mettre les viticulteurs de cette région en mesure de se libérer de la monoculture de la vigne et de se consacrer à des productions dont l'économie nationale a le plus grand besoin (céréales secondaires, cultures fourragères, viande).

3. Il conviendra enfin de réorienter l'activité des producteurs de l'ouest afin de réduire la production de fruits à cidre qui tend à dépasser largement les besoins de la consommation.

D'une manière générale, des mesures devront être prises en vue de développer la production de cidre et de jus de fruits de qualité meilleure et de prix plus bas ainsi que la consommation d'ailleurs très extensible des



... pommes à couteau et des raisins de table par une meilleure distribution.

V - La réorganisation des marchés et la politique d'exportation -

Placé sous le signe principal de l'accroissement de la consommation intérieure et de la réalisation d'importantes exportations de produits agricoles de base, le programme d'extension de la production ne sera viable que dans la mesure où sera mise en oeuvre une véritable politique :

- d'organisation des marchés intérieurs,
- d'amélioration du conditionnement et de la transformation des produits agricoles,
- d'intensification des exportations agricoles.

A - Les efforts de réorganisation des marchés des produits agricoles devront principalement porter sur :

- la réorganisation du marché de la viande par la modernisation de l'abatage et sa concentration dans les grandes régions d'élevage, du stockage, du transport, de la transformation de la distribution, par l'utilisation plus rationnelle de l'animal et l'extension des circuits de vente de viande préemballée sous-cellophane;

- la réorganisation du marché des fruits et légumes par la normalisation des produits, la création de gares-marchés dans les centres de production et de consommation et le perfectionnement des méthodes de diffusion des cours

B - En ce qui concerne le conditionnement et la transformation des produits, les efforts devront être portés sur :

- l'amélioration de la transformation du lait par un équipement rationnel de l'industrie tenant compte des possibilités de chaque région et permettant de rémunérer correctement une production de qualité;
- la poursuite de l'effort déjà entrepris dans le domaine de l'équipement frigorifique et du stockage des céréales.

C - La politique d'exportations agricoles -

L'intensification de nos exportations agricoles suppose d'abord une transformation profonde de nos habitudes et la création tant du côté des Pouvoirs Publics, que des producteurs et des commerçants, d'un esprit orienté vers l'exportation.

Ceci implique :

- sur le plan commercial : une meilleure prospection des marchés étrangers, un effort d'adaptation aux besoins et aux goûts des consommateurs étrangers, la conclusion de contrats d'exportations à long terme;

- sur le plan économique : le financement d'opérations de stockage et, dans certains cas, l'aide à l'exportation.

## VI - Coût des investissements et financement

Un certain nombre d'actions, parmi celles qui viennent d'être évoquées, nécessiteront des dépenses d'investissements dont il conviendra de déterminer l'importance et la nature, compte tenu de l'orientation donnée à la production agricole.

Si des mesures importantes doivent être préconisées par les commissions pour encourager ces efforts nouveaux de modernisation de l'agriculture, l'aide financière de l'Etat, notamment, sous la forme de subventions budgétaires et de prêts du Fonds de modernisation et d'équipement, devra également intervenir.

Une des conclusions importantes des Commissions sera donc la définition du programme d'investissements et son mode de financement.

Enfin, il conviendra de ne pas perdre de vue que l'ensemble des actions proposées entraînera une augmentation notable du capital d'exploitation de l'agriculture, c'est-à-dire un besoin accru de prêts à court et à moyen terme.